



Avis sur le rapport 3-1 de l'Exécutif régional
**Schéma régional de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)
Bourgogne-Franche-Comté 2019-2021**

Rapporteur : Nadhem Ben Rahma

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

En vertu de la loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013, la Région se doit de "définir un Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation". Ce schéma "détermine les principes et les priorités de ses interventions, en lien avec les acteurs et collectivités du territoire". À ce titre, la Région "coordonne, sous réserve des missions de l'État et dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement".

En outre, la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 dispose que la Région organise, "en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives au soutien de l'innovation et à l'enseignement supérieur et à la recherche".

En juin 2015, avant la fusion, les Régions de Bourgogne et de Franche-Comté avaient adopté un Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en des termes similaires. Depuis 2015 et la fusion, des changements majeurs ont eu lieu avec notamment la création de la COMUE Université Bourgogne-Franche-Comté et la labellisation d'UBFC au programme I-SITE (Initiatives Science - Innovation - Territoires - Économie). La Région a souhaité actualiser le schéma, et par ailleurs le rendre davantage opérationnel.

Ce nouveau SRESRI vise, sur la période 2019-2021, à "poser un cadre de référence pour la poursuite de la politique régionale d'ESRI mise en place à compter de la fusion des deux ex-Régions le 1^{er} janvier 2016 et l'exercice du chef de filât en la matière" (SRESRI p6).

Le rapport précise que ce schéma est mis en œuvre de façon articulée avec les autres stratégies et schémas : stratégies régionales d'innovation vers une spécialisation intelligente (SRI-SI) dans le domaine des fonds européens, le Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) dans le champ économique, et le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) dans les champs de la formation et de l'orientation.

Ce schéma régional s'inscrit par ailleurs dans le contexte des orientations fixées pour l'ESRI :

- à l'échelle européenne,
- à l'échelle nationale donnant priorité à la politique de site (site BFC défini par le ministère bien avant la fusion) et la Stratégie nationale recherche et innovation (SNRI),
- à l'échelle locale par la contractualisation quinquennale qui lie les universités et l'État.

Avis du CESER

En préambule, le CESER tient à rappeler le contexte dans lequel se situe la formulation de son avis. De par la loi, la Région a un "statut de chef de file". À ce titre, elle doit :

- d'une part, "déterminer les principes et les priorités de ses interventions, en lien avec les acteurs et collectivités du territoire",
- d'autre part, organiser, "en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives au soutien de l'innovation et à l'enseignement supérieur et à la recherche".

Cet avis n'a pas pour vocation à formuler des recommandations venant interférer dans les champs de compétence de la Région, ni dans son fonctionnement tant interne que dans les relations avec les acteurs de l'ESR en région. De même, le CESER ne se prononcera pas sur ce qui relève de l'autonomie des universités, actée par la Loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

Élaboration du SRESRI

Le CESER apprécie avoir été étroitement associé à la démarche d'élaboration débutée fin 2017 : participations aux réunions du comité de pilotage (2 en 2018), à une réunion d'information avec l'ensemble des acteurs de l'ESR en région (juin 2019). Il a également auditionné élus et services de la Région en septembre 2019 (Maude Clavequin, vice-présidente en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de l'Université et de l'Évaluation, Francine Chopard, conseillère régionale déléguée à l'université et la direction de la Recherche et de l'enseignement supérieur).

Ce nouveau schéma va couvrir la période 2019-2021. On peut noter l'évolution suivante : alors que le précédent schéma comportait 3 ambitions, axées sur le rayonnement et l'attractivité du potentiel scientifique, le continuum de la connaissance à la compétitivité des territoires et l'amélioration de la réussite des étudiants, ce nouveau SRESRI comporte 5 axes et 15 orientations, portant sur les dynamiques de site (axe 1), l'attractivité du territoire en matière de recherche (axe 2), le transfert de technologie (axe 3), la CSTI -Culture scientifique, technique et industrielle- (axe 4), et l'ouverture au-delà du périmètre régional (axe 5).

L'Université Bourgogne-Franche-Comté, un "Bien commun"

Pour l'élaboration de cet avis, le CESER a pu s'appuyer sur plusieurs de ses travaux, plus particulièrement sur les contributions de la commission Formation-Recherche relatives à l'élaboration du SRADDET (octobre et novembre 2017) et sur le vœu relatif à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) de Bourgogne-Franche-Comté (10 décembre 2018).

Le CESER tient à rappeler l'importance fondamentale d'une Université Bourgogne-Franche-Comté forte, "bien commun" pour l'avenir de la Région et son développement tant économique qu'en termes de recherche et de formation, le tout étant intrinsèquement lié. En s'exprimant sur ce dossier le CESER attire l'attention sur une mobilisation accrue du monde économique (cf. ci-dessous § "Recommandations", sur la gouvernance).

Le CESER rappelle néanmoins que la responsabilité du devenir d'UBFC incombe au premier chef à ses membres fondateurs et partenaires, à double titre :

- responsabilité de répondre aux attentes sociales, culturelles et économiques de la société vis à vis des établissements d'ESRI,
- responsabilité d'être acteurs du développement du territoire par les synergies créées avec les milieux socioprofessionnels.

Points positifs du SRESRI

Le CESER apprécie dans ce projet de SRESRI, la volonté forte de la Région de s'engager dans le soutien à la recherche et aux conditions de vie étudiante, bien au-delà des compétences que lui attribue la loi. Il note que toutes les conditions sont réunies pour un programme de CSTI de qualité. De même, il salue la reconnaissance de l'Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC).

• Dans le soutien à la recherche de long terme

La Région fait de la réussite de l'I-SITE l'enjeu central de ce soutien à la recherche.

L'Initiative Sciences Innovation-Territoires-Économie atteste de la performance des activités, reconnaît un projet "levier d'entraînement et un point d'appui d'une stratégie de développement et de partenariat avec le monde économique".

Elle entend également consolider l'attractivité et la structuration des sites universitaires par le maillage de la recherche.

Elle attend de la recherche de dépasser les frontières : entre disciplines, entre établissements, entre territoires, entre monde académique et monde socio-économique, entre régions, entre pays...

• Dans l'appui apporté à la vie étudiante

Le CESER salue l'engagement de la Région sur ce volet, essentiel pour l'attractivité de l'ESR et de la Bourgogne-Franche-Comté dans une région marquée par le fort taux de boursiers. Le CESER salue cet appui apporté aux établissements dans leur rôle social, notamment aux universités et au CROUS pour lesquels ce rôle est particulièrement prégnant. Cet engagement

pour l'optimisation des conditions de vie étudiante prend tout son sens alors que les étudiants expriment leurs inquiétudes face à la progression de la précarité (cf. *"Les syndicats étudiants s'alarment du coût de la rentrée universitaire"*, Le Monde, 20 août 2019).

• **Reconnaissance UBFC**

Le SRESRI fait écho à la position du CESER en délivrant un message clair sur l'ambition à laquelle doit répondre l'Université BFC, rappelant que les spécificités de la BFC sont des atouts pour que cette université se distingue par son évolution vers un modèle original et bien identifié.

• **Culture scientifique, technique et industrielle**

En cohérence avec ses attributions, la Région consacre une large partie à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle ; le CESER note qu'il est fait mention des acteurs : *"outre les établissements, l'État, les collectivités locales, les chercheurs et acteurs de la CSTI sur les territoires"* (SRESRI p41) et tient à souligner le rôle des associations, très actives en région BFC, pour autant non mentionnées dans le SRESRI.

• **Mobilité internationale**

Le CESER apprécie que dans la continuité de son avis sur "Stratégie régionale formation orientation" (10 décembre 2017) invitant à *"intensifier la mobilité internationale des jeunes au-delà des étudiants"*, le projet de SRESRI indique que *"les aides en matière de mobilité internationale sortante des jeunes se destinent aux jeunes inscrits en établissements ainsi qu'aux jeunes diplômés ou demandeurs d'emploi réalisant une mobilité hors-cursus"* (SRESRI p48).

• **La gouvernance**

Le CESER apprécie la gouvernance mise en place par la Région; celle-ci devrait se réunir régulièrement (2 fois par an pour le comité de pilotage, une fois par an pour la conférence régionale de l'ESRI), afin de permettre une évaluation et un ajustement du schéma.

Sensible à ce que les enjeux de la recherche et de l'innovation soient partagés aux acteurs socioéconomiques, et pas seulement par des schémas distincts en matière d'innovation (SRESRI, SRDEII), le CESER invite la Région à convier les représentants du monde économique (outre les représentants des pôles de compétitivité qui sont déjà associés sous l'appellation valorisation de la recherche) et de la vie étudiante pour les associer aux instances de gouvernance du SRESRI, tout particulièrement la Conférence régionale de l'ESRI. Le rapport de l'exécutif le prévoit effectivement : *"Des partenaires en charge d'autres politiques régionales, en particulier le développement économique, pourront être conviés en fonction des thématiques traitées"* (SRESRI p53) et le CESER souligne ce point important.

Points d'amélioration

Le CESER regrette que la dimension stratégique ne soit pas toujours bien explicitée.

- Il est parfois difficile de voir comment la Région mobilise les forces d'ESRI pour la réussite de grands objectifs stratégiques. Ce constat est à rapprocher de l'avis sur le SRADDET (25 juin complété par l'avis du 8 octobre) dans lequel le CESER regrette que soient insuffisamment pris en compte : *"L'inscription de l'Université au sens large du terme n'est pas au cœur des grands axes stratégiques. L'enjeu d'être un laboratoire expérimental articulante et liant à différentes échelles, recherche, innovation, formation, entreprises et société civile, dans la perspective d'un franchissement de la transition écologique et le rôle de l'ESRI dans l'accompagnement des territoires et particulièrement l'accompagnement des innovations sociales ? De la reconversion industrielle ?"*

- Le CESER interroge la Région sur le choix de ne pas suffisamment aborder le volet Enseignement Supérieur, exception faite du doctorat et de l'orientation, le rapport laissant penser que ce volet est partie intégrante du Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP). C'est prendre le risque de sous-estimer les attentes en termes d'acquisition de compétences, sous-estimer le rôle de l'ES dans l'aménagement du territoire, sous-estimer le rôle de la formation partenariale pour faciliter la connaissance et la reconnaissance entre acteurs académiques et acteurs économiques, sous-estimer le rôle que peuvent jouer les établissements d'ESRI dans des politiques publiques régionales visant à l'accès à l'emploi.

• Le CESER regrette vivement que le SRESRI limite le maillage territorial à la recherche. Il tient à rappeler ici la nécessité de considérer le maillage dans sa globalité, le choix des formations résultant d'une vision partagée par les acteurs concernés et non pas de l'héritage d'une histoire locale. C'est une des réponses aux objectifs de cohésion de la Région, d'un développement équilibré des territoires et de renforcement de son attractivité.

Le CESER partage cette idée de l'importance de l'ESR dans les villes moyennes, s'appuyant sur une étude récente (juillet 2019) du réseau des associations pour l'enseignement supérieur et la recherche intitulée **Quel rôle pour l'enseignement supérieur dans le programme "Action Cœur de Ville" ?**

Pour mémoire, ce programme concerne 222 villes et agglomérations et, en région, les villes suivantes : Autun, Auxerre, Belfort, Besançon, Lons-le-Saunier, Le Creusot, Mâcon, Montbéliard, Montceau-les-Mines, Sens et Vesoul. Cette étude conclut à la nécessité de développer l'ESR dans les villes moyennes, pour deux raisons principales :

1/ Efficacité de la dépense publique: l'étude rappelle que *"de 2015 à 2017 les collectivités du bloc local villes et intercommunalités ont versé chaque année environ 350 millions d'euros pour l'ES, la vie étudiante et la recherche"*(étude p5);

2/ Démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et d'aménagement du territoire" : *"Les pôles d'enseignement supérieur de proximité (PESP) permettent à de nombreux jeunes d'accéder à des formations post-bac, ce qui, pour des raisons financières liées aux coûts à prendre en charge en cas d'éloignement du domicile parental, n'aurait pas été possible si ces pôles ne proposaient pas une offre de qualité et de proximité"* (ibid.).

S'agissant de l'innovation, le CESER apprécie que la Région demande à SAYENS (société d'accélération de transfert de technologie SATT) de travailler à la création d'une *"cartographie des laboratoires de recherche"* (SRESRI orientation 10, p.40). Cela vient répondre à ses précédentes recommandations dans ses travaux sur le transfert de technologie.

Pour autant, le CESER s'interroge sur le choix de privilégier dans le SRESRI le terme de "valorisation", sur le sens donné à "transfert technologique", et sur d'autres termes.

Au-delà de ce qui relève d'un débat d'initiés, le CESER rappelle :

- qu'il n'existe *"qu'une seule innovation tout autant sociale que technologique, lien incontournable entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'économie dans un tout indissociable"* (contribution relative à l'élaboration du SRADDET, novembre 2017),
- que la capacité d'innovation dépend de la qualité du lien entre acteurs académiques et socio-économiques : la labellisation de Dijon métropole et de Pays de Montbéliard agglomération au label Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA) en est la preuve.

Propositions du CESER

• D'ordre général

L'avis sur le SRADDET (25/6/2019), peut ici être rappelé, le CESER évoquant l'importance de l'ESR.

- D'une part, un enjeu à ne pas manquer pour la région est d'être *"un laboratoire expérimental articulante et liant à différentes échelles recherche, innovation, formation, entreprise et société civile, dans la perspective d'un franchissement de la transition énergétique ; le rôle de l'université est essentiel pour s'affirmer comme un laboratoire de la transition énergétique"*.

- D'autre part, le rôle de l'université au sens large du terme, incluant formation, recherche et innovation, essentiel, dans la perspective de s'affirmer comme un laboratoire de la transition énergétique.

• Sur l'axe 2 Attractivité du territoire en matière de recherche

Afin que le soutien à la recherche soit efficace et pertinent, le CESER souligne l'importance que la Région tienne ses engagements pluriannuels en termes financiers lorsqu'ils ont été initiés, notamment dans l'Orientation 5 "attractivité/structuration de la recherche", de manière à ce que les projets soutenus puissent aller à leur terme, même en cas de changements d'orientations stratégiques.

• Sur l'axe 5 Ouverture au-delà du périmètre régional (SRESRI pp44-45) : Le projet de SRESRI évoque d'une part le "réseautage transfrontalier" et d'autre part l'appui sur "les réseaux des 5 pôles de compétitivité dans les régions voisines". Le CESER rappelle les points

de vigilance dans ses rapports de saisine *"Inscrire la Bourgogne-Franche-Comté dans une stratégie volontariste de coopérations avec les régions voisines"* (mars 2019) et son avis sur le SRADDET (juin 2019). Il appelait à la nécessité de *"définir une stratégie volontariste de coopérations interrégionales et transfrontalière franco-suisse autour des enjeux des mobilités, des continuités écologiques et d'outils de coopération interrégionaux dans les domaines tels que l'hydrogène - où la recherche doit être approfondie compte tenu du potentiel régional et d'avenir de la filière - et la filière bois"*.

Le CESER s'interroge également sur le sens que la Région donne au terme d'accompagnement et sur le rôle concret qu'elle entend jouer : le SRESRI ne le précise pas.

• **Sur l'évaluation :** le SRESRI précise qu'il reviendra à la gouvernance de proposer des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions/outils. Le CESER regrette que les modalités de l'évaluation ne soient pas davantage précisées, relevant la difficulté de définir des indicateurs a posteriori.

En conclusion, le CESER apprécie que ce schéma mesure l'importance de l'ESRI et notamment de l'I-SITE pour le développement régional en termes économique et d'attractivité. Le SRESRI exprime la volonté forte de la Région de s'engager dans le champ de l'ESRI, définit de grands axes d'orientation qui font écho à des attentes exprimées par le CESER. Le CESER salue le souci de la Région de respecter le rôle de chacun. Néanmoins le SRESRI peine à traduire la vision de la Région sur la contribution des forces et compétences de l'enseignement supérieur aux grands axes de la stratégie régionale. Le CESER sera vigilant à la traduction du schéma en termes d'actions et d'enjeux financiers.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT

La CFDT votera cet avis qui aurait pu gagner en clarté si on avait mieux fait apparaître les enjeux.

Ce schéma du Conseil régional (SRESRI) attire de notre part les remarques suivantes :

Le SRESRI utilise le terme unique d'UBFC comme si l'enseignement supérieur était un ensemble homogène. Alors que la réalité qui le constitue est très diverse : bien sûr les deux universités, mais aussi des écoles très différentes qui ont leur propre autonomie. À masquer cette diversité on risque des réveils difficiles dans la gouvernance tels que nous les avons déjà connus.

Enfin ne sont pas abordés le manque d'attractivité des formations en BFC, et l'amélioration de la réussite des étudiants. Derrière ce choix, et plus largement, on peut dire que les étudiants sont absents de ce schéma donnant ainsi l'impression d'une machinerie sans âme et sans finalité.

Déclaration d'Annick Guyénot, au nom de la CCT

Le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est l'un des documents de planification les plus importants pour notre Région.

En effet, l'enseignement supérieur et la recherche sont deux facteurs clef pour le développement de la Région, et ce, sous divers aspects :

- En matière de développement humain et social puisque l'enseignement supérieur permet aux jeunes de poursuivre une formation post-bac et d'acquérir une qualification poussée. Cette élévation de la qualification des jeunes constitue d'ailleurs un enjeu majeur dans notre Région qui souffre d'un retard en la matière.
- En matière d'aménagement du territoire, l'accès à l'enseignement supérieur doit devenir possible pour le plus grand nombre de bourguigno-franc-comtois. La mise en oeuvre de réalisations concrètes contribuant à une plus grande égalité des territoires et des populations est un enjeu essentiel pour notre avenir commun. En cela, les sites universitaires délocalisés ont une importance capitale. Délocaliser ne veut pas dire éparpiller mais irriguer le territoire en offrant la même qualité d'enseignement et de formation que les deux principaux sites de Besançon et de Dijon. C'est aussi mettre en oeuvre activement la fameuse théorie du ruissellement, tant vantée mais peu pratiquée...
- En matière de développement socio-économique et environnemental, le soutien à la recherche doit concerner autant la recherche fondamentale que la recherche-développement, l'une conditionnant l'autre.
- L'aide à la recherche-développement doit permettre la création de nouvelles techniques et de nouveaux produits plus respectueux de l'humain et de la nature, mais aussi de faciliter les transferts de technologie y compris de savoir-faire. Il s'agit bien de créer de nouveaux matériaux en utilisant de nouvelles manières des matières premières existantes ou nouvelles : comme l'hydrogène, la biomasse, etc. mais aussi la télémédecine, l'écoconception de produits, etc.
- Par ailleurs, cette aide à l'enseignement supérieur et à la recherche doit permettre de pérenniser voire renforcer l'activité économique de la Région en transformant les activités existantes et en en créant de nouvelles, tout en augmentant la qualification des emplois.
- Enfin, un développement régional équilibré implique de ne pas concentrer les actions et les moyens consacrés à la recherche uniquement sur quelques thématiques et notamment sur l'I-site.

En cela, la CGT partage les remarques et les préconisations avancées par la commission du CESER. Ce schéma devrait afficher une véritable stratégie régionale.

Avec ces réserves, la CGT votera cet avis.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

Je partage l'avis qui vient d'être présenté, mais souhaiterais le compléter par

Cette déclaration qui n'engage que moi,

Depuis quelques jours, toutes les procédures à suivre pour demander un financement à la Région arrivent dans les équipes de recherche. Il m'a semblé intéressant de relier ces procédures au Schéma régional de l'ESRI dont elles découlent. Je me suis ainsi permis de solliciter l'avis d'un jeune Enseignant-Chercheur sur ce schéma SRESRI. Un jeune universitaire pleinement investi en formation, dans l'aide à la réussite des étudiants, dans la recherche et les responsabilités collectives.

Le retour est sévère :

"Ce texte est hors sol,

Il méconnaît notre métier :

parler recherche sans lien avec la formation c'est oublier ce qu'est une université,

c'est ignorer la démarche qualité des formations construites par blocs de compétences en lien avec l'insertion professionnelle,

c'est oublier le rôle de l'ESRI dans l'éducation.

Ce texte méconnaît la typicité de nos étudiants.

Ce texte ne parle pas de la Région.

Les premiers mots du texte sont "Préparer les changements de demain ?" Pour autant, il ne parle pas d'avenir".

Ce retour amène à formuler deux questions :

À quel public s'adresse ce schéma ? On reste perplexe sur la capacité d'un tel document à responsabiliser l'ensemble de la communauté universitaire vis-à-vis de son territoire, à mobiliser les acteurs économiques pour s'engager dans des projets partagés aux côtés des acteurs académiques pour s'engager dans des projets partagés favorables au développement de la région.

Pourquoi la Région s'engage-t-elle ? Ou plus précisément, comment la Région entend-elle s'appuyer sur les forces de l'ESRI pour mener à bien les grands axes de la politique régionale ?

- Dans l'avis SRADDET, le CESER regrette que l'Université au sens large du terme ne soit pas au cœur des grands axes stratégiques".

- Si on a bien lu la portée du SRADDET, on s'attend à trouver réponse dans le SRESRI. Mais comme le souligne l'avis, ce schéma est un document de cadrage pour le soutien financier apporté par la région à certaines activités de recherche.

Pour illustrer ce constat, les exemples sont nombreux : politique industrielle, politique agricole, coopération transfrontalière, innovation sociale, économique ; J'en retiendrai un :

L'Axe 1 du SRADDET : "Accompagner les transitions" est marqué par l'engagement de la Région dans les enjeux de la transition écologique, engagement déjà très présent dans le Plan de mandat. Plan de mandat dont une des priorités est d'"Affirmer le rôle de la Région en tant que démonstrateur de projets notamment sur les retombées économiques liées à la transition écologique".

Tous les atouts sont réunis en BFC pour que la Région soit "un laboratoire expérimental articulante et liant à différentes échelles, recherche, innovation, formation, entreprises (y compris le monde agricole) et société civile, dans la perspective d'un franchissement de la transition écologique (avis SRADDET)".

Pour autant, ni le SRADDET, ni le SESRI n'exprime la volonté de répondre à cet enjeu. Pourquoi ne pas mobiliser acteurs académiques, économiques, collectivités et citoyens autour d'un projet partagé identifiant l'UBFC comme université de la transition écologique ?

Je terminerai par un vœu qui n'engage que moi :

La Région a le statut de chef de file, il serait utile qu'elle rappelle

que l'avenir de l'ESRI ne se joue pas sur l'échelle temps électoral

que l'enjeu n'est pas de faire du chiffre étudiants

qu'il est utile de comprendre qu'aucun site seul ne peut se comparer à une grande université

que jouer à qui domine qui, privilégier la tactique du conflit et du discrédit

a des conséquences lourdes pour la BFC dans sa globalité.

Déclaration d'Alexandre Moine, au nom des Personnalités qualifiées

Ceci complète le point relatif à l'axe 5. Le CESER salue l'orientation 14 traitant de la coopération avec les régions voisines mais rappelle que dans le cas de la Suisse, si la Communauté du Savoir apporte un appui aux mises en contacts et à la mobilité des étudiants et enseignants-chercheurs, cela n'induit pas pour autant la mise en place d'une véritable stratégie avec les universités de suisse romande incluant l'Université de Lausanne et l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne. Aux attitudes tactiques qui découlent du dispositif actuel doivent se substituer de véritables stratégies d'échelle transrégionale pour ne pas dire dans ce cas d'échelle internationale, pilotées par la Région Bourgogne-Franche-Comté.